

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22006805***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 JAN. 2022DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0444 109 748****Nom**(en entier) : **KEYMOLEN AGRI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Route de Bruxelles 47 - 1430 Rebecq****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 décembre 2021.

L'assemblée décide, par votes séparés, de réélire chacun des administrateurs suivants pour une nouvelle durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027 :

- Mme Lucienne Rousseaux
- Monsieur Joseph Keymolen
- Madame Sophie Keymolen
- Monsieur Etienne Keymolen

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30/06/2024 :

La SRL BMA & ASSOCIATES dont le siège social est situé Boulevard du Lambermont 430/3 à 1030 Schaerbeek, représentée par Madame Myriam Bouton.

Ces résolutions sont prises à l'unanimité.

A l'instant, le Conseil d'Administration se réunit et renouvelle à l'unanimité le mandat d'administrateur-délégué de Madame Lucienne Rousseaux.

Guido Ollieuz
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).